Département du Bas-Rhin
Commune de
PFULGRIESHEIM
67370

AFFICHÉ LE 10 SEP. 2025

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION
DANS LA RUE DE LAMPERTHEIM A PARTIR DU ROND-POINT
JUSQU'A LA SORTIE D'AGGLOMERATION VERS LAMPERTHEIM

Le Maire de la Commune de Pfulgriesheim,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie routière ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

VU l'avis favorable de l'Unité Technique de Wasselonne du Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du 1er septembre 2025 ;

VU les travaux de renouvellement de la couche de roulement par la pose d'enrobés sur la section comprise entre le rond-point de la rue de Lampertheim, RD 64, jusqu'à la sortie d'agglomération Est en direction de Lampertheim à effectuer par la société EUROVIA agence de Rosheim, pour le compte du **C**entre d'**E**ntretien et d'**I**ntervention de Wasselonne dépendant de la Collectivité Européenne d'Alsace ;

CONSIDERANT la demande du CEI de Wasselonne du 30 juillet 2025 en vue de barrer la rue de Lampertheim, RD 64 en amont du rond-point jusqu'à la sortie d'agglomération Est en direction de Lampertheim, dans un but de sécurité publique ;

ARRETE

<u>Article 1</u> :
En raison des travaux de voirie susmentionnés, la rue de Lampertheim, RD 64 en agglomération, est barrée en amont du rond-point jusqu'à la sortie d'agglomération Est en direction de Lampertheim, du lundi 15 septembre jusqu'au vendredi 19 septembre 2025.

<u>Article 2</u> :
Pour accéder de part et d'autre de la zone de chantier, l'itinéraire de déviation ci-annexé sera mis en place dans les deux sens de circulation par les services du **C**entre d'**E**ntretien et d'**I**ntervention de Wasselonne de la Collectivité Européenne d'Alsace pendant toute la durée des travaux :

- à partir du carrefour Mairie RD31 vers la sortie Nord en direction de Pfettisheim,
- à Pfettisheim au carrefour RD 31/RD 60 en direction de Berstett,
- à Berstett au carrefour RD 60/RD 61 en direction de Vendenheim,
- à Vendenheim au carrefour RD61/R263 en direction de CORA,
- à Vendenheim au carrefour RD 263/RD 64 en direction de Lampertheim,
- traversée de Lampertheim par la RD64,
- entrée à Pfulgriesheim par la RD 64.

<u>Article 3</u> :
Du lundi 15 septembre au mercredi 17 septembre 2025, l'accès des véhicules à la rue des Bleuets se fera à partir de la rue de Pâques via le rond-point de la rue de Lampertheim.

<u>Article 4</u> :
Du jeudi 18 septembre au vendredi 19 septembre 2025, l'accès des véhicules à la rue des Bleuets se fera au niveau de l'embranchement de la rue du Levant avec la RD 64 puis par la voie cyclable vers le sentier des Bleuets.

<u>Article 5</u> :
La rue du Langgarten est interdite à la circulation sauf pour les riverains.

Accusé de réception en préfecture
067-216703751-20250908-ARRVOIRIE080925-AR
Date de télétransmission : 10/09/2025
Date de réception préfecture : 10/09/2025

.../...

Article 6 :
Le stationnement des véhicules sera interdit dans toute la zone du chantier, sauf pour les véhicules affectés au chantier et à la surveillance.

Article 7 :
Les travaux de voirie seront réalisés par la société EUROVIA de Rosheim responsable la sécurité et de la mise en place de la signalisation de position du chantier en agglomération.

Article 8 :
Conformément à l'article R. 421-1 du Code de Justice administrative, tout recours devra être présenté devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la publication et de la notification de l'arrêté.

Article 9 :
Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Pfulgriesheim.

Article 10 :
Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de Saverne
- M. le Capitaine de la Communauté de Brigades de Truchtersheim-Hochfelden
- Le SDIS du Bas-Rhin
- M. Bernard AUBERT et Mme Carole SYLVESTRE responsables du Centre d'Entretien et d'Intervention de Wasselonne de la Collectivité Européenne d'Alsace
- La société EUROVIA de Rosheim
- la Communauté de communes du Kochersberg-Ackerland en charge de la collecte des déchets ménagers
- Les transports FLUO Grand Est
- Les Maires des communes de Pfettisheim, Berstett, Vendenheim et Lampertheim
- Affichage

Fait à Pfulgriesheim, le 8 septembre 2025.

Le Maire
André JACOB

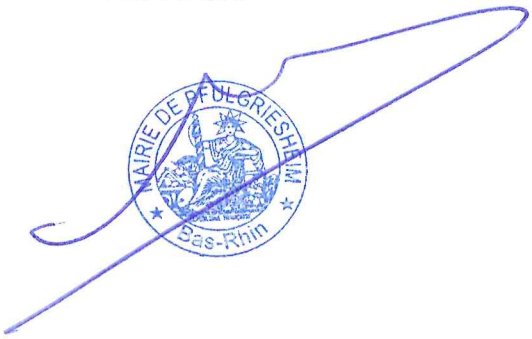

Accusé de réception en préfecture
067-216703751-20250908-ARRVOIRIE080925-AR
Date de télétransmission : 10/09/2025
Date de réception préfecture : 10/09/2025